

PRÉFET DU LOT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°E-2019- 93
ORDONNANT LE PAIEMENT D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE
Monsieur CHARAZAC Denis à Saint Géry-Vers

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 171-6, L. 171-7, L. 171-8, L. 171-11, L. 172-1, L. 511-1 et L. 514-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2018-93 en date du 9 avril 2018 mettant en demeure Monsieur CHARAZAC Denis, sous un délai maximum de trois mois, de régulariser sa situation administrative ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 31 janvier 2019 transmis à l'exploitant conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;

Vu le courrier en date du 6 février 2019 informant, conformément au dernier alinéa de l'article L. 171-8 du code de l'environnement, l'exploitant de l'amende susceptible de lui être infligée et du délai de quinze jours dont il dispose pour formuler ses observations ;

Vu l'absence de réponse de l'exploitant au terme du délai déterminé ;

Considérant que, plus de neuf mois après l'échéance fixée par l'arrêté de mise en demeure susvisé, Monsieur CHARAZAC Denis, domicilié à Saint Géry-Vers (46 330), n'en respecte toujours pas les dispositions ;

Considérant que ce non-respect constitue un manquement caractérisé de la mise en demeure issue de l'arrêté susvisé et qu'il convient de prendre une mesure destinée à assurer le respect de la mesure de police que constitue la mise en demeure ;

Considérant que, conformément à l'article L. 171-8 du code de l'environnement, si l'intéressé n'a pas obtempéré à l'injonction de la mise en demeure à l'expiration du délai imparti, l'autorité administrative compétente peut infliger le paiement d'une amende administrative au plus égale à 15 000 € ;

Considérant que les quarante-deux véhicules hors d'usage (VHU), stockés illicitement sur le site, représentent une valeur commerciale de 1 470 euros (correspondant à un prix unitaire de 35 euros par VHU) ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Lot ;

